



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 7 mars 2023, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 23-03
Nom du requérant :	Jimmy Plamondon
Emplacement :	Lot 5 086 413 rue Notre-Dame
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché d'une superficie de $\pm$ 62.5 mètres carrés au lieu de la norme prescrite de 60 mètres carrés.
No de la demande :	DM 23-04
Nom du requérant :	Julien Ravenelle
Emplacement :	740, rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement de la résidence pour un garage attaché à une distance de 0.73 mètre de la ligne latérale et à 0.57 de la ligne avant. La norme actuelle est de 2 mètres en ligne latérale et de 8 mètres en cours avant.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 février 2023  
Annick Lafontaine  
Greffière